Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_012-DE

LECTURE PUBLIQUE

DCC26-012

OBJET : ADHESION DU RESEAU LIBELLULE A L'ASSOCIATION POUR LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE (ACIM)

Monsieur Dominique Cornillaud, Vice-Président en charge des Ressources humaines et de la culture, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de son engagement en faveur de la lecture publique, de la promotion culturelle (musique, cinéma, art) et du développement des compétences sur le territoire, le **Réseau Libellule** joue un rôle important et est reconnu par ses pairs.

Il est régulièrement contacté par les autres réseaux de médiathèques pour présenter ses services. A ce titre, il interviendra les 29 et 30 mars 2026 aux rencontres nationales de l'ACIM sur le thème de « *la musique en mode majeur dans les médiathèques* ».

Dans ce contexte où les **enjeux de lecture publique** et de **coopération territoriale** sont de plus en plus prégnants, il apparaît essentiel de renforcer la dynamique collaborative autour du développement des médiations culturelles en l'inscrivant dans une logique de réseau.

2. OBJECTIFS

Afin de poursuivre la dynamique engagée et renforcer les synergies avec d'autres acteurs de la lecture publique, le réseau Libellule souhaite adhérer à l'association **« pour la coopération des professionnels de l'information musicale ».** (ACIM).

Cette association a « *pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale* ».

Les avantages de l'adhésion à ce réseau sont multiples :

- Intégrer une communauté nationale active autour de la médiation musicale ;
- Encourager les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les médiathèques ;
- Soutenir le développement des missions du réseau Libellule par la participation à des événements, formations et projets collaboratifs ;
- Bénéficier de retours d'expérience concrets sur la gestion et l'animation de espaces musicaux en médiathèques.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_012-DE

3. MODALITES D'ADHESION

L'adhésion à l'association « *pour la coopération des professionnels de l'information musicale* » n'est pas limitée dans le temps. L'association, dont le siège est situé à la Médiathèque Musicale de Paris, Forum des Halles, 8 Porte Saint-Eustache 75001 PARIS, est représentée par ses co-présidents Dora Balagny, Cyrille Michaud et Anne Tricard.

Pour l'année **2026,** la grille tarifaire d'adhésion est de **80 €** pour les collectivités de 20 000 à 100 0000 habitants.

Ce montant est susceptible de **varier les années suivantes en fonction du montant adopté par l'assemblée générale de l'association.**

Il vous est proposé :

- ***D'approuver l'adhésion*** *de Roche aux Fées Communauté, via le réseau Libellule des médiathèques,* *à l'association «* ***pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM) »*** *à hauteur de 80 € pour l'année 2026 (montant susceptible d'être révisé annuellement) ;*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_012-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 26 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE
	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)*
	M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
	MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)*
	M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (29 présents / 5 pouvoirs)

Nombre de votants : 34 ; Voix pour : 34 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance